

**Régie à simple autonomie financière du Domaine « les Roches » -
adoption des tarifs de l'année 2016**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 32
Nombre de votants : 32*

LE DEUX JUILLET DEUX MILLE QUINZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 24 juin 2015 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. LANGLOIS Nicolas, Mme RIDEL Patricia, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle (à partir de la question n° 27), M. WEISZ Frédéric (à partir de la question n° 9), Mme BUICHE Marie-Luce, M. ELOY Frédéric (de la question n° 1 à la question n° 51), Mme AUDIGOU Sabine, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. VERGER Daniel, Mme ROUSSEL Annette, M. PATRIX Dominique, M. MENARD Joël, M. CAREL Patrick, Mme BOUVIER LAFOSSE Isabelle, Mme AVRIL Jolanta, Mme PARESY Nathalie, Mme LETEISSIER Véronique, M. BUSSY Florent, Mme BUQUET Estelle, Mme ANGER Elodie (à partir de la question n° 39), M. BLONDEL Pierre, M. PETIT Michel, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n° 12), M. BAZIN Jean (de la question n° 14 à la question n° 62 et pour la question n° 12 présentée après la question n° 14), M. BREBION Bernard, Mme JEANVOINE Sandra (de la question n° 1 à la question n° 51).

Sont absents et excusés : Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle (de la question n° 1 à la question n° 26), M. WEISZ Frédéric (de la question n° 1 à la question n° 8), M. ELOY Frédéric (de la question n° 52 à la question n° 62), M. DESMAREST Luc, Mme CLAPISSON Paquita, M. PAJOT Mickaël, Mme QUESNEL Alice, Mme ANGER Elodie (de la question n° 1 à la question n° 38), Mme THETIOT Danièle, Mme OUVRY Annie (de la question n° 1 à la question n° 11), M. BAZIN Jean (de la question n° 1 à la question n° 14 hormis la question n° 12), M. PESTRINAUX Gérard.

Pouvoirs ont été donnés par : Mme CARU CHARRETON Emmanuelle à Mme GAILLARD Marie-Catherine (de la question n° 1 à la question n° 26), M. WEISZ Frédéric à M. BUSSY Florent (de la question n° 1 à la question n° 8), M. ELOY Frédéric à M. LEFEBVRE François (de la question n° 52 à la question n° 62), M. DESMAREST Luc à M. LANGLOIS Nicolas, Mme CLAPISSON Paquita à Mme PARESY Nathalie, M. PAJOT Mickaël à M. LECANU Lucien, Mme QUESNEL Alice à M. JUMEL Sébastien, Mme ANGER Elodie à Mme AUDIGOU Sabine (de la question n° 1 à la question n° 38), Mme THETIOT Danièle à M. GAUTIER André, Mme JEANVOINE Sandra à M. BREBION Bernard (de la question n° 52 à la question n° 62), M. PESTRINAUX Gérard à Mme BUICHE Marie-Luce.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. Nicolas LANGLOIS

.../...

Mme Jolanta Avril, Conseillère Municipale Déléguée, expose qu'il convient tout d'abord de noter que le Domaine « les Roches » est proche de l'offre concurrentielle en termes tarifaires et la marge de progression est devenue minime, et de rappeler que les tarifs des prestations du Centre ont suivi une hausse de 3,5 % en 2012, été stables en 2013, pour augmenter de 4 % en 2014 et de nouveau rester stables en 2015.

Cette année, les subventions et dotations allouées aux associations, aux écoles et aux centres de loisirs se réduisant encore, il est proposé de maintenir une stabilité des tarifs concernant les pensions complètes et les demi-pensions (ces publics privilégient les formules « pension »).

Cependant, le Centre enregistre de plus en plus de demandes de prestations au détail. Cela est dû à la diversification de nos accueils en dehors des publics historiques de groupes scolaires et centres de loisirs. Or, ces prestations au détail sont peu rentables. C'est pourquoi il est proposé d'augmenter de 4 % environ les prestations simples. Cette démarche devrait favoriser la vente de pensions complètes et demi-pensions, plus rentables, et dissuader les usagers de privilégier les prestations au détail.

Par ailleurs, les groupes sollicitent de plus en plus la fourniture de goûters. Il est donc proposé de créer un tarif pour cette prestation de 2,50 €.

Enfin, il est proposé d'arrondir le tarif de location de salle à 55,00 € (au lieu de 54,30 €).

Considérant :

- l'avis du Conseil d'exploitation de la Régie du Domaine Les Roches réuni le 12 juin 2015,
- l'avis de la commission n° 1 du 23 juin 2015

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les nouvelles grilles tarifaires pour l'année 2016 (tarifs tout public et tarifs partenaires : Urdol et Vivats) ci-après :

Domaine des Roches - Proposition Tarifs 2016

PENSION COMPLETE					
	Mois	Nombre de nuitées	Age	-20 personnes	20 personnes et plus
HORS SAISON	janvier février mars octobre novembre décembre	1 nuitée	-10 ans	37,55 €	35,80 €
			10 ans et plus	39,50 €	37,55 €
		2 nuitées et plus	-10 ans	36,70 €	34,40 €
			10 ans et plus	38,15 €	36,30 €
HAUTE SAISON	avril mai juin juillet août septembre	1 nuitée	-10 ans	40,85 €	39,20 €
			10 ans et plus	43,05 €	40,85 €
		2 nuitées et plus	-10 ans	39,50 €	37,65 €
			10 ans et plus	41,60 €	39,50 €

DEMI PENSION			
HORS SAISON	-10 ans	31,20 €	29,55 €
	10 ans et plus	32,85 €	31,20 €
HAUTE SAISON	-10 ans	33,80 €	33,05 €
	10 ans et plus	35,80 €	34,00 €

PRESTATIONS - DETAILS		<i>Pour mémoire – Tarifs 2015</i>
1 Nuit/personne/jour	18,40 €	17,70 €
1 Petit-déjeuner/personne/jour	4,80 €	4,60 €
Supplément en chambre individuelle	16,00 €	15,40 €
1 Repas seul	16,00 €	15,50 €
Pique nique	10,30 €	9,90 €
Repas amélioré	22,60 €	21,75 €
Repas amélioré avec boisson alcoolisée (vin ou cidre)	25,75 €	24,75 €
Repas déjeuner adapté CNFPT formation agents Ville	10,30 €	9,90 €
Goûter - Nouveau	2,50 €	-

• Non inclus la taxe de séjour (tarif voté par la Communauté d'agglomération Dieppe-maritime) : 0,30 € par personne et par nuitée, sauf exonérations prévues.

AUTRES PRESTATIONS – DETAIL

	TARIFS 2016	Pour mémoire – tarifs 2015
Location d'une Salle (Forfait journée)	55,00 €	54,30 €

CONSOMMATIONS – DETAIL

PRODUITS	TARIFS 2016
Café	1,05 €
Bouteille d'eau	2,10 €
Bouteille de cidre	5,50 €
Bouteille de vin	8,30 €
Bouteille de vin supérieur	13,75 €

Proposition Tarifs 2016 : URDOL

PENSION COMPLETE					
	Mois	Nombre de nuitées	Age	-20 personnes	20 personnes et plus
HORS SAISON	janvier février mars octobre novembre décembre	1 nuitée	-10 ans	33,80 €	32,20 €
			10 ans et plus	35,55 €	33,80 €
		2 nuitées et plus	-10 ans	33,05 €	31,00 €
			10 ans et plus	34,35 €	32,65 €
HAUTE SAISON	avril mai juin juillet août septembre	1 nuitée	-10 ans	36,75 €	35,30 €
			10 ans et plus	38,75 €	36,75 €
		2 nuitées et plus	-10 ans	35,55 €	33,90 €
			10 ans et plus	37,45 €	35,55 €

DEMI PENSION			
HORS SAISON	-10 ans	28,10 €	26,60 €
	10 ans et plus	29,55 €	28,10 €
HAUTE SAISON	-10 ans	30,40 €	29,75 €
	10 ans et plus	32,20 €	30,60 €

- 1 gratuité pour tout groupe de plus de 30 personnes
- Non inclus la taxe de séjour (tarif voté par la Communauté d'agglomération Dieppe-Maritime) : pour mémoire : 0,30 € par personne et par nuitée, sauf exonérations prévues.

PRESTATIONS - DETAILS		<i>Pour mémoire - Tarifs 2015</i>
1 Nuit/personne/jour	18,40 €	17,70 €
1 Petit-déjeuner/personne/jour	4,80 €	4,60 €
Supplément en chambre individuelle	16,00 €	15,40 €
1 Repas seul	16,10 €	15,50 €
Pique nique	10,30 €	9,90 €
Repas amélioré	22,60 €	21,75 €
Repas amélioré avec boisson alcoolisée (vin ou cidre)	25,75 €	24,75 €
Goûter - Nouveau	2,50 €	-

Proposition Tarifs 2016 : Vivats

Pension complète et demi-pension		
Basse saison : Janvier à mars Octobre à décembre	Pension complète	34,40 €
	Demi pension	29,55 €
Haute saison : Avril à septembre	Pension complète	37,65 €
	Demi pension	33,05 €

Prestations au détail		Pour mémoire - Tarifs 2015
1 Nuit/personne/jour	18,40 €	17,70 €
1 Petit-déjeuner/personne/jour	4,80 €	4,60 €
Supplément en chambre individuelle	16,00 €	15,40 €
1 Repas seul	16,10 €	15,50 €
Pique nique	10,30 €	9,90 €
Repas amélioré	22,60 €	21,75 €
Repas amélioré avec boisson alcoolisée (vin ou cidre)	25,75 €	24,75 €
Goûter - Nouveau	2,50 €	-

- Non inclus la taxe de séjour (tarif voté par la Communauté d'agglomération Dieppe-Maritime) : 0,30 € par personne et par nuitée, sauf exonérations prévues.

☞ **Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE les tarifs ci dessus, par :**

- **32 voix « pour » : Groupe « Elus Citoyens, Républicains et Communistes de Dieppe », Groupe « Dieppe Ecologique et Solidaire », Groupe « Unis pour Dieppe »**
- **7 « abstentions » : Groupe " « Dieppe au Cœur »**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre
Le Maire de la Ville de Dieppe,
Sébastien JUMEL**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée
Réception en Sous-Préfecture :**

Publication :

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
